

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et compte 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Montreuil, Nancy, Bordeaux et Lyon). Pour l'exercice de ses missions il s'appuie sur un effectif de 121 postes budgétaires, auquel s'ajoute un important réseau d'experts médicaux et de médecins conseils.

Site web : www.oniam.fr

Fiche de poste

JURISTE

Dénomination du poste :

Juriste renfort

Rattachement :

CCI Ouest pôle de Montreuil

Catégorie d'emploi :

Catégorie 2

Type de contrat :

Contrat de droit public à durée déterminée d'une durée de 1 an, temps complet

Date de prise de fonctions :

Dès que possible

Localisation géographique :

Montreuil

Rémunération

Selon expérience et le niveau de formation par référence à la grille des agences sanitaires (décret 2003-224 du 7 mars 2003)

Contact :

Les lettres de motivation et curriculum vitae sont à adresser à :

Ressources humaines de l'ONIAM

Tour Altaïs
1 place Aimée Césaire
CS 80011
93102 MONTREUIL CEDEX

Monsieur Denis CASANOVA
Directeur des ressources

E-mail : recrutement@oniam.fr

Téléphone : 01 49 93 89 00

Affectation

Service

CCI Ouest

Effectif du service

Equipe de 5 agents : 1 président, 2 juristes, 1 assistante juridique, 1 secrétaire

Liaison fonctionnelle :

Le/la juriste est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle du président des CCI Ouest.

Environnement du poste

L'ONIAM est installé depuis le 1^{er} juillet 2020 Tour Altais en proximité immédiate du métro Mairie de Montreuil (ligne 9) dans des locaux totalement rénovés relevant de la qualification HQE (haute qualité environnementale) et bénéficiant de prestations de services collectives de qualité (restauration d'entreprise, espace fitness).

L'accord collectif sur le télétravail est signé depuis le 1^{er} octobre 2021 dans le prolongement de l'accord signé au niveau national.

Les Commissions de Conciliation et d'Indemnisation (CCI) comprenant 23 commissions réparties sur le territoire national regroupées en 7 pôles inter-régionaux présidés par des magistrats indépendants ; elles sont chargées de faciliter le règlement amiable des litiges relatifs aux accidents médicaux, aux affections iatrogènes et aux infections nosocomiales, ainsi que des autres litiges entre usagers et professionnels de santé, établissements de santé, services de santé ou organismes producteurs de produits de santé ;

Description du poste

Missions principales

- Instruction des demandes d'indemnisation,
- Préparation et présentation des projets d'avis et de décisions lors des séances des commissions,
- Rédaction des avis et décisions de la Commission.

Activités principales

- Instruction des nouvelles demandes d'indemnisations :
 - o analyse initiale des pièces accompagnant le formulaire de saisine et demande de pièces complémentaires
 - o élaboration de la « fiche plaignant » comprenant notamment un résumé de l'histoire clinique
 - o prise des décisions nécessaires à l'instruction des dossiers en accord avec le Président (expertise préalable, expertise au fond, irrecevabilité, incompétence...)
 - o désignation de l'expert ou des experts et choix de la mission adaptée
- Mise en état des demandes après consolidation ou aggravation
- Traitement des rapports d'expertise déposés : lecture, primo-analyse et rédaction de questions complémentaires à l'expert le cas échéant
- Suivi des missions d'expertise
- Correction des projets de décisions et d'avis préparés par le ou les stagiaire(s)
- Validation des ordres du jour
- Préparation et présentation de projets d'avis lors des séances de la Commission
- Rédaction des avis et décisions de la Commission
- Réponse aux interrogations juridiques des parties et à celles des avocats, assureurs, tiers payeurs et membres des Commissions
- Supervision des stagiaires et accompagnement du travail de la secrétaire et de l'assistante juridique.

Spécificités du poste

- Gestion simultanée de plusieurs commissions, dans le respect des délais impartis
- Déplacements réguliers en province (Nantes, Rennes, Caen et Rouen), soit entre 4 et 6 heures de trajet sur la journée de commission
- Charge de travail soutenue et multiplicité des tâches.

Formation

- Master 2 en droit de la santé souhaité

Connaissances

- Connaissances confirmées en matière de responsabilité médicale, civile et administrative
- Connaissance du dispositif de règlement amiable des accidents médicaux issu de la loi du 4 mars 2002 et des dispositions légales et réglementaires subséquentes

Aptitudes

- autonomie dans la gestion et le traitement d'un stock de dossiers d'indemnisation
- capacité d'analyse des pièces d'un dossier d'indemnisation, notamment de rapports d'expertise médicale
- goût de la recherche juridique
- qualités rédactionnelles : aptitude à la motivation, en droit et en fait, d'un avis ou d'une décision ; maîtrise du vocabulaire médical
- aptitude à la synthèse : capacité à dérouler un raisonnement juridique
- sens du service public ; rigueur et disponibilité
- capacité à travailler en équipe ; sens de l'écoute et du dialogue